Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902720-20260321-DELIB_2026_19-DE

COMMUNE DE SAINT-YVI
DELIBERATION N°2026-19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du
21 mars 2026

Nombre de conseillers :
En exercice 23
Présents 20
Votants 23

Date de la séance : 21 mars 2026
Date de la convocation : 16 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars à quatorze heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Yvi – 29140, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame Henriette PRUD'HOMME, doyenne d'âge.

Etaient présents : ALTERO R., BOURBIGOT M., BOURDON J.-Cl., CASTERAS L., COCHET C., CROAJOU C., GARNIER M., GAVAIRON A., GERMAN M., GOARANT D., GUILLOU D., KERHERVE J., LEBON E., LETTY Y., NIQUE C., PAGNARD G., PRUD'HOMME H., RAYMOND L., THOMAS M., TOULARASTEL Ph.

Etaient absents ayant donné procuration à :
- CORNEC M., excusée, a donné procuration à GAVAIRON A.
- LE CORRE F., excusé a donné procuration à ALTERO R.
- CLAEYSSEN R., excusée, a donné procuration à GARNIER M.

René ALTERO a été désigné secrétaire de séance.

****

OBJET 10 : ADMINISTRATION GENERALE – DEFINITION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES

L'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la possibilité pour les conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement de l'assemblée dans le cadre de la préparation des délibérations.

Leur rôle consiste à l'examen préparatoire des affaires qui doivent être soumises au conseil municipal. Ce sont des commissions d'études, elles émettent de simples avis et ne disposent d'aucun pouvoir propre.

Le Maire préside de droit de chaque commission.

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales permet à l'assemblée communale de former des commissions chargées d'étudier les affaires qui lui sont soumises. Le nombre des commissions et le nombre d'élus membres sont déterminés librement par le Conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902720-20260321-DELIB_2026_19-DE

Commission Voirie – Bâtiments – Cadre de vie :

Président	M. Guy PAGNARD
Vice-Président	M. Julien KERHERVE
Membres	M. Jean-Claude BOURDON M. Daniel GUILLOU Mme Cathy COCHET Mme Maëva THOMAS M. Christophe CROAJOU M. Mathieu BOURBIGOT

Commission Ecoles – Enfance – Jeunesse :

Président	M. Guy PAGNARD
Vice-Président	Mme Audrey GAVAIRON
Membres	Mme Lydie CASTERAS Mme Morwenn CORNEC Mme Morwenna GERMAN Mme Cathy COCHET

Commission Vie associative – Sécurité civile – Tranquillité :

Président	M. Guy PAGNARD
Vice-Président	M. René ALTERO
Membres	Mme Catherine NIQUE M. Daniel GUILLOU M. Philémon TOULARASTEL M. Dominique GOARANT Mme Cathy COCHET M. Frédéric LE CORRE M. Eric LEBON Mme Laurette RAYMOND M. Ywen LETTY Mme Maëva THOMAS M. Mathieu BOURBIGOT

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902720-20260321-DELIB_2026_19-DE

Commission Animation de la vie locale et culturelle :

Président	M. Guy PAGNARD
Vice-Président	Mme Morwenna GERMAN
Membres	Mme Catherine NIQUE Mme Audrey GAVAIRON Mme Lydie CASTERAS M. Dominique GOARANT M. Frédéric LE CORRE Mme Michèle GARNIER Mme Laurette RAYMOND M. Ywen LETTY Mme Rachel CLAEYSSEN

Commission Affaires sociales – Santé – Solidarités :

Président	M. Guy PAGNARD
Vice-Président	Mme Henriette PRUD'HOMME
Membres	M. Jean-Claude BOURDON Mme Lydie CASTERAS Mme Michèle GARNIER Mme Audrey GAVAIRON

Commission Urbanisme – Biodiversité :

Président	M. Guy PAGNARD
Vice-Président	M. Jean-Claude BOURDON
Membres	M. Daniel GUILLOU Mme Michèle GARNIER M. Christophe CROAJOU Mme Rachel CLAEYSSEN

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902720-20260321-DELIB_2026_19-DE

Commission Finances – Ressources Humaines :

Président	M. Guy PAGNARD
Membres	M. Julien KERHERVE Mme Audrey GAVAIRON M. René ALTERO Mme Morwenn CORNEC Mme Cathy COCHET M. Daniel GUILLOU M. Eric LEBON

Commission Marchés en procédure adaptée :

La présente commission interviendra à partir de :

- 60 000€ HT pour les marchés de fournitures courantes et services ;
- 500 000€ HT pour les marchés de travaux.

Son intervention sera limitée au marchés à procédure adaptée, inférieures aux seuils européens.

Président	M. Guy PAGNARD
Membres	M. Julien KERHERVE M. Eric LEBON M. Christophe CROAJOU Mme Audrey GAVAIRON M. Frédéric LE CORRE Mme Rachel CLAEYSSEN

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la création des commissions telle que présentée ci-avant ;
- D'approuver la composition des commissions telle que présentée ci-avant.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902720-20260321-DELIB_2026_19-DE

Pour	23	ALTERO R., BOURBIGOT M., BOURDON J.-Cl., CASTERAS L., COCHET C., CROAJOU C., GARNIER M., GAVAIRON A., GERMAN M., GOARANT D., GUILLOU D., KERHERVE J., LEBON E., LETTY Y., NIQUE C., PAGNARD G., PRUD'HOMME H., RAYMOND L., THOMAS M., TOULARASTEL Ph., CORNEC M., LE CORRE F., CLAEYSSEN R.
Contre	0	
Abstention	0	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre

A Saint-Yvi, le 21 mars 2026
Le Maire, Guy PAGNARD

Signé par : GUY PAGNARD
Date : 21/03/2026
Qualité : MAIRE DE SAINT-YVI

Mairie de SAINT-YVI (Finistère)

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte